

OBLIGATION ALIMENTAIRE

A L'E.H.P.A.D. "François Mitterrand" DE GANNAT

(Application de l'Article 205 du Code Civil - loi n°72.3 du 03.01.1972).

Je soussigné(e).....

Domicilié (e)

Tél :

M'engage à entreprendre, avec mes co-débiteurs alimentaires, toute démarche nécessaire afin de financer le complément et à assurer conformément à la loi, l'obligation qui s'incombe en la matière, lorsque les moyens de ma mère⁽¹⁾, de mon père⁽¹⁾,

Madame, Monsieur⁽¹⁾

ne lui permettront plus d'assurer la totalité de ses frais d'hébergement,

Le prix de journée a été fixé à 60,77 Euros pour l'hébergement plus 6,38 Euros pour le talon (correspondant au niveau de dépendance du GIR 5-6) et un tarif dépendance de 23,70 Euros pour les GIR 1 et 2, de 15,04 Euros pour les GIR 3 et 4, à compter du 01.01.2025 par Monsieur le Président du Conseil Général de l'Allier.

Le montant mensuel à régler sera donc à titre d'exemple pour l'année 2025 de :

30 x 60,77 =	1 823,10 €
30 x 6,38 =	191,40 €
TOTAL	<u>2 014,50 €</u> pour un GIR 5 et 6

A , le

Signature :

⁽¹⁾ A choisir suivant le cas